

Un pas de plus dans la mue de Pully



La Ville veut aménager un chemin piéton le long des voies de chemin de fer, au sud de la place de la Clergère. IMAGE DE SYNTHÈSE PAYSAGESTION SA

URBANISME

Le quartier de Clergère Sud, entre la route transversale de Vevey Lausanne et le centre de l'ancien village, va prendre une autre allure. Ce quartier, le long de la voie ferrée, vivra un rehaussement, permettant d'y implanter une cinquantaine de nouveaux logements.

Nina Brissot

Les discussions ont été denses au Conseil communal du 25 mai dernier sur l'adoption du plan de quartier Clergère Sud et de son règlement. Ce projet qui s'inscrit dans le programme municipal du réaménagement du centre de Pully lié au projet d'agglomération Lausanne-Morges (Palm) est relativement sensible. En acceptant un rehaussement, les propriétaires bénéficient, sans compensation, d'une augmentation de l'indice d'occupation du sol. Une situation qui n'a pas emporté l'adhésion de tous les membres de la commission chargée de statuer. Aussi, un amendement a été inclus au règlement

demandant aux propriétaires de «créer 20% de logements d'utilité publique. Ceci en fonction de l'augmentation de la surface de Plancher déterminée par rapport au règlement actuel». Autrement dit, des loyers modérés de 20%. Le hic est pourtant qu'il n'existe aucune base légale permettant d'intégrer cet amendement au règlement. La chose reste tributaire de la bonne volonté des propriétaires qui se sont prononcés positivement. Le Canton devra trancher mais l'amendement a été intégré au préavis.

Problème de parking

Un autre point a causé débat. Ce quartier est initialement prévu sans places de parc. Joutant le Parking du centre-ville largement sous-occupé, les habitants pourraient se rabattre sur cette solution et se retrouver dans un quartier sans parking. Or, le Conseiller Jean-Marc

Le quartier de la Clergère Sud va pouvoir commencer sa mue et rehausser ses bâtiments.

Duvoisin a proposé un amendement en ajoutant deux mots qui changent tout. Le texte dit: pour admettre qu'aucune place de stationnement pour les véhicules

motorisés n'est autorisée, il faut ajouter «en surface». Ceci permettrait de ne pas bloquer un propriétaire s'il avait envie de créer un garage en sous-sol. De longues discussions s'en sont suivies mais au final, le Conseil a voté cet amendement. Sous réserve de l'approbation par le Canton, ce quartier pourra commencer sa mue.

625'000 frs pour l'informatique

Au cours de cette même séance, le Conseil a voté à l'unanimité 192'000 frs de crédits supplémentaires, un autre crédit de 625'000 frs pour le renouvellement du stockage des données, ce qui a suscité une abstention. La vente d'une mini parcelle communale a été admise ainsi que l'octroi d'une subvention d'investissement de 264'000 frs à la paroisse St. Nicolas de Flüe pour la rénovation de son église. Enfin, un dernier crédit de 276'000 frs a été voté pour la réparation des dégâts causés par les intempéries en mai 2015. Autrement dit une soirée à près de 1.5 million.